

#### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

#### Présent-e-s

Bureau: **GIRARDET** Myriam MCG Présidente

PDC Laurent 1<sup>er</sup> vice-président TREMBLET **HERNOT** François PS 2<sup>e</sup> vice-président 1<sup>er</sup> secrétaire **BOCCARD** Damien Ve 2<sup>e</sup> secrétaire **PLR ECUYER** Renée **CHARPIER** Jacques AGT Membre **SCHWEIZER** Adriana **UDC** Membre

Conseillers/ères: **AMATO** Maurice Ve

Yolande **PDC** BOCCARD BROCARD Eric PS Jean-Claude PS BRULHART **DUAY-DURAN** Dorine **PDC FRAUCHIGER** Roger **MCG** MCG **GAETANINO** Marco **GIRARDET** Jean-François **MCG** HAMANN **PDC** Philippe **HAYES** Sasá **UDC** HUBERT **Emile UDC** AGT HULLIGER Jean-Philippe INACIO Marlène **MCG** PS **ISWALA** Placide Arthur **PDC** JIMENAY KUNZ-FELIX Marielle **PLR LEUENBERGER** Nathalie PS Badia PS LUTHI ORLANDINI Daniel **PLR** DE PRÉVILLE Yves Ve REISS André **UDC** RIVRON Ve Nadia ROBERT Jacques PS Robert **PLR** TILLMANN

Alejandra

Ve

**MCG** Excusée : **GAY** Lysianne

TSCHUDI-SPIROPULO

#### Assistent à la séance :

PS **BOGET** Monique Maire

**TSCHUDI** Pierre-Alain Ve Conseiller administratif Jean-Marc **PDC** Conseiller administratif DEVAUD

PS Parti socialiste AGT A gauche toute

Mouvement citoyens genevois MCG UDC Union démocratique du centre **PDC** Parti démocrate-chrétien Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

PLR Parti libéral-radical

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Assermentation de M. André Reiss (Union démocratique du centre) en remplacement de M. Didier Schweizer, décédé.
- 2. Assermentation de Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo (les Verts de Meyrin-Cointrin) en remplacement de M. Surane Ragavan, démissionnaire.
- 3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 avril, 17 mai, 6 juin et 21 juin 2011.
- 4. Communications du Bureau.
- Communications du Conseil administratif.
- 6. Election de deux délégués du Conseil municipal, membres de la commission Agenda 21, au comité citoyen Agenda 21.
- 7. Election d'un représentant du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.
- 8. Nomination de M. André Reiss (UDC) à la Fondation Nouveau Meyrin, en remplacement de M. Didier Schweizer.
- 9. Délibération n° 2011-28 relative à la décision sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !".
- 10. Délibération n° 2011-33 relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 55'000.</u>destiné à financer une soirée en l'honneur des bénévoles des différentes associations communales et ceci à l'occasion de l'année européenne du bénévolat 2011.
- 11. Délibération n°2011-32 relative à l'autorisation d'emprunt et caution en faveur de la Fondation Nouveau Meyrin.
- 12. Délibération n° 2011-35 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de <u>CHF 950'000.-</u> destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers.
- 13. Délibération n° 2011-36 relative à la modification des limites de zones nos 29'568-526 sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3, située dans le secteur délimité par les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux).
- 14. Délibération n° 2011-34 relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 60'000.</u>destiné à l'achat de défibrillateurs externes semi-automatiques et à leur mise à
  disposition du public en différents emplacements de la Commune.

- 15. Délibération n° 2009-56a relative à l'ouverture d'un crédit de <a href="CHF 158'600.-">CHF 158'600.-</a> destiné à la réalisation d'un concept global de signalétique sur le territoire et les bâtiments communaux. <a href="Rapport de la commission d'information et communication">Rapport de la commission d'information et communication</a> (M. Hernot, S).
- 16. Délibération n° 2011-29 relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 30'000.</u>destiné à financer une surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée pour la période d'octobre à décembre 2011. <u>Rapport de la commission de sécurité</u> (M. Brulhart, S).
- 17. Motion n° 2011-02 présentée par Emile Hubert, au nom du parti UDC de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité de proposer un cours d'information et préparation pour les candidats meyrinois qui ont été présélectionnés pour les examens d'admission à l'école de police municipale.
- 18. Annonces de projets.
- 19. Propositions individuelles.
- 20. Questions.

\* \* \*

En préambule, **Mme Girardet** souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public, en espérant que les vacances d'été ont été profitables et que tous sont en pleine forme pour reprendre avec enthousiasme leur fonction d'élu.

Elle mentionne ensuite que le délai pour le dépôt des objets à mettre à l'ordre du jour de la séance du 11 octobre prochain est fixé au mercredi 28 septembre et excuse Mme Gay, absente pour raisons de santé.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, **Mme Girardet** souhaite qu'un hommage soit rendu à plusieurs personnalités de la Commune qui sont décédées cet été, à savoir :

Frédéric Herzig: décédé le 29 juin 2011

membre du parti radical

conseiller municipal de 1959 à 1963 conseiller administratif de 1963 à 1975

maire en 1965-1966/1967-1968/1970-1971/1971-1972 et 1974-1975

député au Grand Conseil de 1965 à 1973

Didier Schweizer: décédé le 2 août 2011

membre de l'UDC dès le 25 avril 2008

conseiller municipal de janvier 2001 à août 2011 président du Conseil municipal en 2007-2008

président de la commission de sécurité de juin 2003 à avril 2008

Géo Dessimoz : responsable du service de gérance et entretien des bâtiments

du 4 août 2008 au 23 juin 2011

décédé le 23 juin 2011

Marcia Salamolard : directrice de la crèche de la petite enfance du 11 novembre

1974 au 30 septembre 2004 décédée le 15 mai 2011

Une minute de silence est observée à la mémoire de ces personnes par l'assemblée.

\*\*\*\*

1. <u>Assermentation de M. André Reiss (Union démocratique du centre) en</u> remplacement de M. Didier Schweizer, décédé

et

2. <u>Assermentation de Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo (les Verts de</u> Meyrin-Cointrin) en remplacement de M. Surane Ragavan, démissionnaire

Avant de procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers, **Mme Girardet** donne connaissance de la lettre de démission du 22 août 2011 de M. Ragavan :

#### Madame,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil municipal avec effet au 12 septembre 2011. Suite à l'augmentation de mes charges et de mes responsabilités professionnelles (ma société est en pleine croissance), ainsi que suite à ma désignation comme juge assesseur aux baux et loyers, il m'est devenu de plus en plus difficile de concilier mes différentes obligations. C'est pourquoi j'ai décidé de laisser ma place à la viennent-ensuite de la liste verte qui aura toutes les disponibilités pour participer avec entrain et compétences au Conseil municipal afin d'y représenter mon groupe et nos électeurs/trices.

Ce n'est pas de gaîté de cœur que je quitte le Conseil municipal qui m'a apporté tant sur le plan humain, politique et professionnel. Je garde cependant la ferme conviction que ma successeure saura en tous points représenter mes valeurs, celles de mon groupe et celles des Meyrinois qui nous ont élus et que nous représentons.

Malgré certains moments difficiles, j'ai apprécié le climat de respect, de bonne intelligence et d'humour qui règne au sein de l'hémicycle. Je remercie toutes les personnes qui, par leurs apports et leurs connaissances, ont enrichi ma réflexion et qui ont écouté mes préoccupations et mes interrogations.

Cette lettre n'est sûrement pas un adieu à mon engagement communal. Qui sait, vous me reverrez peut-être bien plus tôt que prévu, pas forcément au sein de l'hémicycle, car il y a bien une valeur que je cultiverai tout au long de ma vie, c'est "d'agir plutôt que de subir!".

Je finirai par remercier tout le monde, mes électeurs/trices, l'administration communale, mon groupe, les Verts, ainsi que tous les conseillers municipaux de m'avoir permis de m'engager au service de la Commune et/ou de m'avoir accompagné dans cette noble tâche. Lorsque j'ai rejoint le Conseil municipal en 2008, j'ai bénéficié d'un formidable accueil. Je suis convaincu que celle qui me succède bénéficiera du même accueil.

Je vous souhaite bon succès dans la poursuite de vos travaux et vous remercie de votre engagement.

Cordialement.

Surane Ragavan

Copie: M. Jean-Marc Solai, secrétaire général

Mme Girardet tient, au nom du Conseil municipal, à remercier M. Ragavan pour son investissement et sa disponibilité. Elle note qu'il a apporté un peu de jeunesse dans cette assemblée et lui souhaite un franc succès pour sa carrière professionnelle.

(Applaudissements)

Il est ensuite procédé, entre les mains de **Mme Girardet**, présidente, aux assermentations de **M. André Reiss**, remplaçant M. Didier Schweizer, décédé, et de **Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo**, remplaçant M. Surane Ragavan, démissionnaire.

Mme Girardet leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

M. Reiss et Mme Tschudi-Spiropulo prennent place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

\* \* \*

# 3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 avril, 17 mai, 6 juin et 21 juin 2011

Il n'y a aucune remarque et ces procès-verbaux, mis aux voix par **Mme Girardet**, sont **approuvés à la majorité évidente**.

\* \* \*

#### 4. Communications du Bureau

En premier lieu, **Mme Girardet** fait part des séances du Conseil municipal et du Bureau pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012 :

| <u>Bureau</u>            | Conseil municipal                       |
|--------------------------|---|
| 23 janvier<br>27 février | 31 janvier<br>6 mars                    |
| 26 mars                  | 3 avril (présentation des comptes 2011) |
| 7 mai                    | 15 mai (vote des comptes 2011)          |
| 11 juin                  | 19 juin                                 |
| -                        | 20 juin (séance de réserve)             |
|                          |   |

Elle signale en outre que la sortie du Conseil est fixée au samedi 15 octobre prochain, en ajoutant que les informations nécessaires seront communiquées dès que possible aux conseillers.

Il est ensuite donné lecture des courriers suivants :

a) Lettre adressée le 29 juin 2011 au Conseil administratif, avec copie à la présidente du Conseil municipal, par la CITraP Genève :

#### Concerne : arrêts des autobus "Blandonnet"

Madame le Maire, messieurs les Conseillers administratifs.

Dans le cadre de sa mission essentielle de défense des intérêts des usagers de transports publics, la CITraP veille avec attention au confort des interfaces et des lieux de connexion des transports publics.

A cet égard, notre association est vivement préoccupée par les <u>conditions peu</u> <u>acceptables</u> qui prévalent aux deux arrêts d'autobus "Blandonnet" situés dans la partie inférieure du carrefour dénivelé entre la route de Meyrin et la route de Pré-Bois.

Lors de la mise en service des tronçons du TCMC, d'abord entre Avanchet et Meyrin-Gravière, puis plus récemment entre Jardin-Alpin-Vivarium et CERN, un bel effort d'aménagement des arrêts de tram a été fait par la commune de Meyrin. A ce titre, les divers arrêts de tram sur les tronçons précités peuvent être qualifiés d'exemplaires sur le réseau tram genevois : ils sont pour la plupart généreusement dimensionnés, bien dotés en abris et en bancs. Ils valorisent bien le tram comme moyen de transports structurant. L'effort consenti par la commune de Meyrin pour ces arrêts de tram est fort louable et mérite bien d'être relevé.

Le contraste en est d'autant plus saisissant avec la <u>réalisation absolument</u> <u>minimaliste</u> des arrêts d'autobus Blandonnet situés de part et d'autre de la route de Pré-Bois sous le viaduc qui l'enjambe. Les photos incluses dans cette lettre illustrent bien l'<u>environnement minéral et hostile</u> de ces arrêts : ouverts à tous les vents, exposés au vacarme incessant de la circulation, mal éclairés le soir, sans borne-info permettant de savoir quand viendra le prochain autobus.

Lors de la controverse concernant la perte, pour les Meyrinois, de la ligne d'autobus 28 qui leur offrait une liaison directe avec l'Aéroport et le quartier international, on a fait grand cas de ce que, dorénavant, le tram jusqu'à Blandonnet puis l'autobus à partir de cet arrêt, et inversement, étaient sensés fournir une offre équivalente en terme de desserte. En dehors du fait que les conditions de correspondance entre les trams et les autobus sont déplorables (ce point fera l'objet d'une intervention de notre part auprès des TPG), l'attente d'un autobus à cet arrêt, qui peut parfois se prolonger fort longtemps, est d'un inconfort rebutant. Ne devrait-on pas au contraire tâcher de rendre l'interface aussi attractive que possible pour les usagers forcés à changer de véhicule ?

Que dire, de plus, des dispositifs d'attache pour les vélos, dont trois sur quatre, sitôt posés, ont été rapidement déposés et n'ont jamais été reposés ? (Voir photos). Quelle image de l'intermodalité entre transports publics et mobilité douce est-elle donnée par ces dispositifs d'attaches négligemment abandonnées sur le côté, et donc inutilisables ?

Forte de ces constats, la CITraP fait les demandes suivantes:

- Améliorer le confort des arrêts d'autobus Blandonnet par, au minimum, la pose d'abris contre les vents et courants d'air, et l'installation d'un éclairage convenable incluant les bancs apposés contre les culées du pont.
- Faire installer aux deux arrêts des bornes-info permettant de connaître en temps réel les heures de passage des prochains trams et autobus des diverses lignes : ceci est d'autant plus important que les horaires des lignes d'autobus sont difficilement respectés en raison des conditions du trafic routier dans le secteur.
- Fixer à nouveau au sol les dispositifs d'attache pour les vélos.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à nos observations et à nos demandes, nous demeurons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez et, dans cette attente, nous vous assurons, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, de notre haute considération.

Pour le Comité:

Pierre HOFMANN Martin TRIPPEL Vice-président Membre

**Copies**: Président du Conseil municipal de Meyrin

Direction générale des TPG

Direction générale de la mobilité DGM

Annexe: 2 photos de l'arrêt des autobus "Blandonnet"

**Mme Girardet** indique que, conformément à la décision du Bureau, cette lettre a été renvoyée au Conseil administratif.

b) Lettre envoyée au Conseil municipal par l'Association des intérêts de Cointrin:

<u>Concerne</u>: projet de loi n°1742 – déclassement de la zone de villas de Cointrin-est

Mesdames, Messieurs,

Voici une fois de plus un projet de loi de déclassement d'une zone villas à Cointrin. Il est tout de même aberrant et consternant de voir avec quel hargne on s'abat sur un secteur pour faire plaisir aux promoteurs et lobbies de la bétonisation à outrance du canton. Ainsi, avec ce projet, c'est la totalité des villas de Cointrin qui est attaquée et devrait disparaître à moyen et long termes.

Ces divers projets de loi de déclassement ou modification de zones vont faire passer à la trappe quelques 200 propriétés privées avec tous les désagréments possibles et inimaginables pour leurs propriétaires et l'environnement de Cointrin. En effet, quelles sont leurs possibilités de lutte contre l'ogre de l'Etat avec un arsenal de lois et de spécialistes payés par le contribuable ? C'est perdu d'avance face au dirigisme affiché par les magistrats en place. C'est le retour au bloc de l'Est et du mur de Berlin d'avant 1989, car la concertation n'est pas de mise bien qu'elle soit préconisée sur le plan fédéral. De plus, on lance ce projet sournoisement pendant les vacances d'été avec droit de réponse du 31 juillet au 15 août. On peut aussi l'interpréter comme une vengeance envers le Conseil municipal de Meyrin qui s'est permis de refuser le déclassement préalable de Cointrin-ouest et qui se trouve ainsi puni d'avoir osé contrer les errances de nos autorités cantonales.

Il ne faut pas se laisser berner par les arguments fallacieux des auteurs de ce projet de loi car c'est tout simplement une volonté de supprimer l'habitat de Cointrin pour y loger les entreprises de Praille-Acacias.

Au vu des divers paragraphes du texte, il est sous-entendu que l'on décidera en son temps de l'affectation de toute cette zone. Il est évident qu'il n'y sera pas construit des clapiers style LUP ou autre habitat mais bien des immeubles de bureaux étant donné que le secteur ne répond pas aux normes du bruit. Fallacieux aussi d'affirmer que 45% de la zone à bâtir de Genève est classé en zone 5 villas alors que la partie de l'autoroute de contournement traversant Cointrin, la moitié de la cité des Avanchets et, dernièrement, la construction de l'EMS de Cointrin au chemin de l'Avanchet ont tous été construits sur une zone 5 villas non déclassée et qu'ils sont toujours enregistrés comme tel. Cherchez l'erreur et la bonne façon de manipuler les chiffres.

Tout ceci avec un mépris total envers les citoyens qui ont trimé toute leur vie pour se payer un petit coin de verdure et que, du jour au lendemain, c'est l'Etat, qui s'est pourtant pourléché pendant de nombreuses années des impôts reçus, leur signifie d'aller voir ailleurs si l'Euro y est plus vert ou pour se mirer dans la Venoge. Est-ce bien le rôle de l'Etat de jouer à ce jeu-là ou est-ce celui du poker menteur ?

Mesdames, messieurs, vous conviendrez que mes propos au sujet de ce déclassement sont quelque peu acerbes, je vous l'accorde, mais l'état d'esprit que me dicte ma position de président d'une association de quartier ne me laisse pas d'autre alternative que de vous exprimer ma rancœur et mon amertume envers des décisions qui vont à l'encontre de la richesse du tissu social, de la sphère familiale, de l'amitié et de l'ambiance de tout le quartier de Cointrin.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

Maurice Willemin
Président

Mme Girardet indique que cette lettre sera traitée au point 13 de l'ordre du jour.

c) Lettre envoyée le 1<sup>er</sup> septembre 2011 à Mme Boget, avec copie à Mme Girardet, par Mme Monique Rudolph :

Concerne : problèmes de sécurité récurrents depuis l'arrivée du tram

Madame.

Je me réfère à mon courrier du 26 mars 2010 (dont je joins en annexe une copie) qui signalait un important problème de sécurité auquel personne à ce jour n'a donné suite.

Depuis les travaux de tram, et de manière définitive, nous, habitants des immeubles 42 à 50 de l'avenue de Vaudagne, ne pouvons accéder à nos allées que par l'impasse de la rue des Boudines. J'avais signalé que nous étions devenus introuvables pour les livreurs, les taxis et surtout pour les services d'urgence. Un an et demi après avoir attiré l'attention des services compétents, nous rencontrons toujours les mêmes problèmes. Les livreurs s'énervent du temps qu'ils perdent, les taxis renoncent à leur course s'ils ne trouvent pas leurs clients.

Aujourd'hui, la situation n'est plus tolérable. Pour preuve, ce jeudi 1<sup>er</sup> septembre, il a été fait appel à une ambulance pour secourir un vieux monsieur ayant chuté dans son appartement. Le véhicule de secours est arrivé très rapidement à Meyrin, mais il a perdu un temps infini, coincé qu'il était du mauvais côté des rails du tram. Je n'ose imaginer les conséquences d'un tel retard en cas d'extrême urgence, lorsque chaque minute compte pour la survie du patient. Plus tard, ce même jour, SOS médecin a mis vingt minutes pour trouver le no 50.

Il ne me semble pourtant pas bien compliqué de changer le panneau qui, à l'avenue de Vaudagne, indique encore un accès aux nos 38 à 50. Or, ce qui est correct pour les nos 38 et 40 ne l'est plus pour les nos 42 à 50. Il conviendrait donc simplement de préciser que les immeubles 42 à 50 sont atteignables par la rue des Boudines, et d'ajouter au-dessus de l'écriteau "Impasse", "Accès aux immeubles 42 à 50 Vaudagne".

J'ose espérer que le nécessaire sera fait dans les plus brefs délais. J'avoue que la tentation est forte de transmettre ce dossier à la presse.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Monique Rudolph

Annexe mentionnée

Copies: M. Mark Muller, président du Conseil d'Etat et chargé du DCTI Mme Isabelle Rochat, conseillère d'Etat chargée du DSPE Mme Myriam Girardet, présidente du Conseil municipal Locataires des immeubles 42 à 50 de l'avenue de Vaudagne.

Mme Girardet indique que ce courrier est transmis au Conseil administratif.

**Mme Boget** signale que M. Donzé, responsable du service de sécurité municipale, a répondu à Mme Rudolph et a rapidement pris des mesures correspondant à la requête de cette dernière afin de résoudre la problématique évoquée.

d) Courriel envoyée le 12 septembre à Mme Girardet par M. Marcel Dumalle :

#### Marais terrain Jakob + marais Mategnin

Madame la présidente, chère Myriam,

. . .

Tout d'abord, j'aimerais, en cette rentrée d'automne, saluer tous les conseillers, nouveaux et anciens, et leur souhaiter la meilleure des clairvoyances quant aux décisions à prendre concernant le futur de Meyrin et des Meyrinois.

Ceci dit, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de mettre sur le tapis la question de l'assainissement et la mise en valeur du chenil du terrain Jakob. Aujourd'hui, je tiens à remercier celui/ceux qui, dans la Commune, a/ont poussé le canton à faire avancer le projet de marais, le résultat est très satisfaisant et la mise en valeur du site est superbe. C'est réellement une valeur ajoutée à ce petit coin de campagne que je qualifierais aisément de petit paradis meyrinois.

#### Marais de Mategnin

En parlant de marais, j'ai également et beaucoup moins agréablement constaté que des "petits cons", tout autre terme serait désuet, se sont amusés à détruire l'observatoire du marais de Mategnin. En fait, peut-être sont-ils les mêmes qui ont bouté une douzaine de fois le feu au bois de la Citadelle. Ce site ainsi que ses infrastructures sont à Pro Natura. Comme chacun le sait, leur bilan en terme de profit n'est pas tout à fait le même que celui de JP Morgan Chase ou même de l'UBS. Ce site, sis sur notre commune et pour lequel nous avons également beaucoup dépensé bien que n'appartenant pas en propre à Meyrin, est victime de déprédation. Aussi, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil administratif:

 Pro Natura est-il au courant de ces dégâts et ont-ils un projet de remise en place ?

• La Commune, par le biais de son service de l'environnement, ne pourrait-elle pas donner un petit coup de main gracieux afin de remettre tout ça sur pied ?

En vous remerciant par avance.

Cordiales salutations à toutes et à tous.

Marcel Dumalle

**Mme Girardet** indique que ce courriel sera transmis au Conseil administratif.

M. Tschudi ajoute que les réparations ont été faites par Pro Natura.

D'autre part, **Mme Girardet** signale qu'il n'y a eu aucune demande pour un vote du Municipal quant aux propositions de l'ACG, et elle en profite pour rappeler qu'une séance d'information est prévue le 21 septembre lors de laquelle toutes les questions y relatives pourront être posées.

**M.** de **Préville** annonce qu'il refuse de donner sa voix à un tel déni de procédure parlementaire.

Enfin, **Mme Girardet** mentionne que les conseillers ont reçu sur leur table le plan directeur cantonal qui sera présenté lors de la commission d'urbanisme élargie du 14 septembre prochain.

\* \* \*

#### 5. Communications du Conseil administratif

#### Nouveau responsable des ressources humaines et de l'information

Suite à la création d'un nouveau poste au secrétariat général de responsable des ressources humaines, de l'information et de l'informatique, le Conseil administratif a le plaisir de vous informer de l'engagement de **M. Denis Wicht**, entré en fonction au début juin.

Après avoir obtenu un titre universitaire, M. Denis Wicht, 58 ans, a tout d'abord travaillé aux Chemins de fer fédéraux de 1979 à 1987 dans le domaine de la formation et de la relève des cadres. Il a poursuivi sa carrière au Département cantonal des transports et de l'énergie à Fribourg de 1988 à 1999 en tant que chef de service du département. Il a pris ensuite la direction de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat de 1999 à 2004 où il a su lui insuffler un nouvel élan. Pour conclure, il était membre, depuis 2005, de la direction de la Clinique de La Colline à Genève et chargé de l'intendance, des soins et des ressources humaines.

Directement rattaché à M. Solai, secrétaire général, M. Denis Wicht aura pour missions et responsabilités :

- la politique des ressources humaines et sa gestion au quotidien. Il pourra s'appuyer sur une équipe RH composée de deux gestionnaires, Mmes Nathalie Gillabert et Angélique Agostinho et d'une assistante RH, Mme Antonella Cappa. Un troisième poste de gestionnaire RH est actuellement ouvert;
- la politique de communication et d'information. Il travaillera en étroite collaboration avec M. Jean-Pierre Burgi, chargé de communication, Mme Yvette Pasche, assistante information et communication, et M. Julien Rapp, rédacteur responsable du journal Meyrin Ensemble. L'accueil en mairie est quant à lui assuré par Mme Danielle Demmou, réceptionniste-secrétaire à la réception centrale du bâtiment de la mairie :
- la mise à disposition des moyens informatiques en adéquation avec les besoins de l'administration. Il pourra compter sur M. Marc Haessig, responsable de notre informatique communale, et Mme Christine Monnard, assistante support informatique. Le service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG) reste notre partenaire privilégié, en contact permanent avec notre équipe informatique.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

#### Nouvel horaire d'ouverture de la mairie

Afin de mieux répondre aux besoins et attentes des usagers et après avoir effectué une analyse circonstanciée de relevés statistiques, nous avons décidé d'introduire un nouvel horaire à la mairie à partir du 3 octobre 2011, laquelle sera ouverte comme suit :

Le matin : de 08h00 à 12h00 (actuellement de 07h30 à 11h30)

L'après-midi: de 13h30 à 17h00 (actuellement de 13h30 à 16h30 et jusqu'à

18h00 le jeudi)

La durée totale d'ouverture hebdomadaire passera de 36,5 heures à 37,5 heures, soit sept heures et demi par jour. Une campagne intensive d'information est prévue par le biais notamment d'un affichage public, d'une annonce dans les prochaines éditions de *Meyrin Ensemble* et d'internet.

\* \* \*

### 6. <u>Election de deux délégués du Conseil municipal, membres de la commis-</u> sion Agenda 21, au comité citoyen Agenda 21

M. Charpier rappelle que le Conseil a élu M. Hulliger à la présidence de la commission Agenda 21 et pense qu'il serait donc judicieux de le déléguer au comité citoyen Agenda 21.

- **M. Amato** annonce que, en remplacement de M. Ragavan, les Verts proposent la candidature de Mme Tschudi-Spiropulo.
- **M.** Girardet mentionne que le MCG propose la candidature de M. Frauchiger afin, d'une part, que ce comité ne penche pas trop à gauche et, d'autre part, pour éviter toute collusion avec le Conseil administratif en présentant un membre des Verts.

Le vote à bulletins secrets étant demandé, **Mme Girardet** nomme Mme Ecuyer et M. Hernot comme scrutateurs.

#### Résultat du vote

Bulletins distribués: 32
Bulletins rentrés: 32
Majorité absolue: 17 voix

M. Hulliger obtient 31 voixM. Frauchiger obtient 21 voix

Mme Tschudi-Spiropulo obtient 11 voix

MM. Hulliger et Frauchiger sont donc élus délégués du Conseil municipal au comité citoyen Agenda 21.

\* \* \*

# 7. <u>Election d'un représentant du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale</u>

- **M.** Hernot explique que le Bureau s'est réuni exceptionnellement la veille étant donné qu'il n'y avait pas de candidatures le 5 septembre. Trois personnes habitant Meyrin ont été proposées pour le poste, dont il fait une brève présentation :
- M. Germain Scherrer, ancien président du Cartel, collaborateur de Meyrincentre, engagé dans de nombreuses manifestations sportives tant à Meyrin que dans le canton;
- M. Michel Aebischer, retraité de l'administration meyrinoise où il était le responsable du service de la culture, qui connait bien le monde associatif meyrinois;
- M. Hervé Dessimoz, architecte, engagé au service de ses concitoyens puisqu'il est déjà membre du comité Agenda 21.

Le vote à bulletins secrets étant demandé, **Mme Girardet** nomme Mme Ecuyer et M. Hernot comme scrutateurs.

#### Résultat du vote

Bulletins distribués : 32 Bulletins rentrés : 32 Majorité absolue : 17 voix

M. Michel Aebischer obtient 16 voix

M. Germain Scherrer obtient 13 voix

M. Hervé Dessimoz obtient 3 voix

Un deuxième tour est donc nécessaire, à la majorité simple.

Bulletins distribués : 32 Bulletins rentrés : 32

M. Michel Aebischer obtient 16 voix M. Germain Scherrer obtient 14 voix M. Hervé Dessimoz obtient 2 voix

En conséquence, M. Michel Aebischer est élu représentant du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.

\* \* \*

# 8. <u>Nomination de M. André Reiss (UDC) à la Fondation Nouveau Meyrin, en remplacement de M. Didier Schweizer</u>

**M.** Hubert annonce que son groupe a désigné M. Reiss pour le représenter à la FNM.

Il est donc pris note de la nomination de M. Reiss à la Fondation Nouveau Meyrin.

\* \* \*

# 9. <u>Délibération n° 2011-28 relative à la décision sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants!"</u>

**Mme Girardet** signale que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission de liaison.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et la parole n'étant pas demandée, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la <u>délibération n° 2011-28</u> à la <u>commission de liaison</u>.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

\* \* \*

10. <u>Délibération n° 2011-33 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 55'000.-destiné à financer une soirée en l'honneur des bénévoles des différentes associations communales et ceci à l'occasion de l'année européenne du bénévolat 2011</u>

En préambule, Mme Girardet annonce que le Bureau propose le vote immédiat.

Mme Boget mentionne que l'Union européenne a proclamé 2011 "Année européenne du bénévolat" dont le coup d'envoi a été donné à Berne le 4 décembre 2010. Elle explique qu'il est estimé que, dans notre pays, 1,5 million d'habitants s'engage bénévolement dans une structure organisée alors que 1,3 million apporte une assistance spontanée à des enfants ou des proches, ce qui signifie que près de 3 millions de personnes ont une activité bénévole en Suisse.

Elle ajoute que Meyrin compte une centaine d'associations qui mènent des activités complémentaires à celles que la Commune peut offrir, et que leurs membres s'engagent dans des fêtes et manifestations avec enthousiasme au bénéfice de tous. Cette forte activité est réjouissante et témoigne de la solidarité et du partage qui existent à Meyrin et dont on peut être fier. On ne peut qu'avoir de la reconnaissance pour les personnes qui s'engagent ainsi, poursuit **Mme Boget** qui mentionne que la Commune a décidé d'organiser une soirée festive dans les foyers de ForuMeyrin afin de leur rendre hommage et leur témoigner sa gratitude.

Elle termine en indiquant que la somme demandée est destinée à organiser une fête à la hauteur de la reconnaissance éprouvée, en précisant qu'elle a été calculée de manière large mais ne sera pas forcément dépensée en totalité.

**Mme Girardet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

#### **Mme Rivron** fait part de la position des Verts :

"Etre bénévole, c'est donner de son temps libre, faire profiter les autres de son expérience et surtout mettre en pratique les principes de solidarité, de partage et permettre aux associations et institutions à but non lucratif de réaliser leurs projets et leurs objectifs. C'est pour ces raisons que l'année 2011 a été déclarée par l'Union européenne "Année du bénévolat."

Meyrin compte un grand nombre d'associations qui ont largement contribué à l'élaboration de qualité de vie qui caractérise notre commune. Elles représentent sur notre commune une valeur ajoutée inestimable. Je rappelle que les valeurs des Verts reposent sur la solidarité, le partage et l'engagement. Ils ne peuvent donc que voter favorablement à cette soirée qui est une reconnaissance modeste devant le travail gigantesque des bénévoles."

Mme Girardet ayant omis de le faire, elle met aux voix le vote immédiat qui est accepté à l'unanimité.

**M. Hulliger** constate que tous reconnaissent que Meyrin doit une grande partie de sa richesse sociale à ses associations, dont les membres effectuent un travail souvent ingrat et mal récompensé. Cette soirée est l'occasion de leur rendre justice et le groupe AGT approuvera donc ce projet avec enthousiasme.

- **M. Girardet** annonce que le MCG fera de même mais demande que les municipaux soient invités à cette fête, en regrettant que ceux-ci ne soient pas toujours invités aux manifestations communales.
- **M.** Jimenay trouve tout à fait justifié de remercier les bénévoles par une fête. Le PDC est conscient que, sans eux, il n'y aurait pas de vie associative à Meyrin et tout reposerait sur les épaules de l'administration. Il regrette toutefois que la Commune ait attendu aussi longtemps pour organiser cette soirée et qu'il ait fallu un événement extra-communal pour y penser.

En conclusion, il va de soi que son groupe acceptera cette délibération.

#### Mme Luthi donne lecture de la position des socialistes :

"Effectivement Meyrin dénombre plus de 100 associations réparties au sein de la Commune. Tous ces organismes fonctionnent grâce à la disposition de certains bénévoles offrant gracieusement de leur temps afin de contribuer au bien de la communauté. En effet, toutes ces personnes contribuent largement, par leur disponibilité et leur générosité, à la vie et au maintien économique de beaucoup d'associations qui, sans eux, n'auraient jamais pu voir le jour ou continuer à exister. L'intervention et l'implication des bénévoles sont non seulement nécessaires pour la survie des associations mais elles le sont aussi pour l'amélioration de la vie commune par leurs diverses actions sociales, économiques et sportives.

La Journée européenne du bénévolat offre à la Commune l'opportunité de saluer le travail des bénévoles opérant sur son territoire. La reconnaissance de leurs efforts et de leur dévouement s'impose à nous, et c'est l'occasion pour nous de leur témoigner de la gratitude et de les encourager à continuer leur soutien incontournable pour l'intérêt de la communauté et de la Commune.

C'est pour ces raisons que j'invite chacune et chacun de vous à voter favorablement sur ce point."

Mme Hayes est heureuse que la Commune fasse un geste généreux et de reconnaissance envers les très nombreux bénévoles des sociétés meyrinoises à l'occasion de l'Année internationale du bénévolat. Elle regrette toutefois qu'il ait fallu cet événement pour y penser et espère que ce genre de manifestation sera renouvelé car les bénévoles vont continuer à donner de leur temps pour une meilleure qualité de vie à Meyrin.

Elle termine en indiquant que l'UDC approuvera ce projet.

M. Tillmann annonce que le groupe libéral-radical votera également ce budget mais s'étonne toutefois des critères de sélection des invités. Alors qu'une invitation a été envoyée aux sociétés, dont les comités travaillent certes le plus souvent bénévolement mais de manière ponctuelle, l'administration n'a rien envoyé aux bénévoles ne faisant pas partie de sociétés mais actifs régulièrement comme, par exemple, les personnes qui vont servir le repas aux Aînés depuis 20 ans. Luimême n'a d'ailleurs pas été invité alors qu'il a fait beaucoup de bénévolat. Il ajoute que le Cartel a créé un fichier des bénévoles dont certains ne font pas partie d'associations et il trouve inacceptable que ces personnes n'aient pas été invitées à la fête.

En résumé, s'il adhère à ce projet, il n'approuve pas la manière dont les personnes ont été choisies et demande donc à l'administration d'élargir le panel des bénévoles invités.

Avant de passer au vote, **M. Girardet** aimerait savoir si le Conseil a entendu sa demande ainsi que celle de M. Tillmann.

**Mme Boget** déclare avoir pris note des différentes requêtes.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la <u>délibé-ration n° 2011-33</u>

relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 55'000.-</u> destiné à financer une soirée en l'honneur des bénévoles des différentes associations communales et ceci à l'occasion de l'année européenne du bénévolat 2011

Vu que l'Union européenne a déclaré l'année 2011 "Année européenne du bénévolat" :

Vu le soutien du Conseil fédéral pour le développement de manifestations en Suisse liées à l'année 2011 du bénévolat :

Vu l'importance sociale du bénévolat à Meyrin reconnue au-delà des frontières communales ;

Vu la volonté des autorités politiques de reconnaître l'engagement des bénévoles à Meyrin ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 septembre 2011,

#### DECIDE

#### PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- 1. d'ouvrir un crédit de <u>CHF 55'000.-</u> destiné à financer une soirée en l'honneur des bénévoles des différentes associations communales,
- 2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement 2011 sous la rubrique 34,
- 3. que ce crédit budgétaire supplémentaire sera compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

\* \* \*

# 11. <u>Délibération n°2011-32 relative à l'autorisation d'emprunt et caution en</u> faveur de la Fondation Nouveau Meyrin

Mme Girardet mentionne que le Bureau propose le vote immédiat.

**M. Tschudi** explique que la Fondation avait contracté un emprunt de CHF 4'000'000.en 2001 auprès de la Kommunalkredit Austria AG, qui est arrivé à terme le 12 juillet dernier. Or, la FNM va devoir engager des fonds dans le cadre du projet des Vergers et souhaite contracter un nouvel emprunt. Pour ce faire, elle a besoin de la caution de la Commune qui lui permet en outre d'obtenir les conditions favorables octroyées aux collectivités publiques.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité.** 

- **M. Girardet** demande si cet emprunt sera renouvelé auprès de la même banque et s'il ne serait pas préférable de le faire auprès d'une banque locale.
- **M. Tschudi** répond que cet emprunt ne sera pas contracté auprès de la Kommunalkredit et que la Commune lui ayant remboursé cette dette, elle sera en mesure d'entreprendre des recherches auprès d'autres banques pour obtenir les meilleures conditions.
- Pour **M. Hamann**, il va de soi que le Conseil doit accepter ce nouvel emprunt. En effet, la Fondation devra faire des investissements importants dans le quartier des Vergers et a donc besoin de cash-flow pour ce faire. Ce sont les futurs locataires qui paieront l'amortissement et les intérêts de cette dette, dont la Commune ne fait que garantir la caution, et il n'y a donc aucune raison qu'elle rembourse cash cet emprunt. En conclusion, le PDC soutiendra cette délibération.
- **M.** Hulliger indique que le groupe AGT approuvera également ce projet mais s'étonne de l'utilisation du terme "rembourser" dans le point 1 du "décide" car il ne comprend pas que l'on emprunte pour rembourser une dette.
- **M. Devaud** explique que la Commune a fait un prêt de quatre mois à la FNM, soit jusqu'à fin novembre 2011, afin de laisser le temps à la Fondation d'obtenir un nouveau crédit qui lui permettra de reconstituer le cash-flow nécessaire pour son fonctionnement. Il ajoute que la Kommunalkredit ne souhaite plus travailler avec des collectivités publiques et c'est pourquoi il a fallu procéder de cette manière.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc au vote la <u>délibération</u> n° 2011-32

relative à l'autorisation d'emprunt et caution en faveur de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu le financement de l'immeuble 13 A et 13 B, avenue de Vaudagne, propriété de la Fondation Nouveau Meyrin, selon délibération No 16/1989;

Vu l'échéance au 12 juillet 2011 de l'emprunt de CHF 4'000'000.- contracté le 12 juillet 2001 auprès de la Kommunalkredit Austria AG pour financer l'immeuble précité;

Vu l'obligation pour la Fondation Nouveau Meyrin de procéder à un nouvel emprunt d'un même montant afin de financer le remboursement du précité;

Vu la loi du 30 mai 1975 approuvant les statuts de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu l'article 13 des statuts précités;

Vu les possibilités qu'offre le cautionnement de la Commune, pour garantir l'emprunt de la Fondation Nouveau Meyrin, d'obtenir des conditions d'emprunt avantageuses au niveau de celles offertes aux collectivités publiques;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 septembre 2011,

#### DECIDE

### PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- d'autoriser la Fondation Nouveau Meyrin à recourir à l'emprunt, jusqu'à concurrence de CHF 4'000'000.-, pour rembourser celui de CHF 4'000'000.- qui est arrivé à échéance le 12 juillet 2011;
- de cautionner les emprunts que contractera la Fondation jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 4'000'000.-, auquel il y a lieu d'ajouter les intérêts et commissions, tels que décrits dans les conditions des établissements bailleurs de fonds;
- 3. d'autoriser la Fondation à constituer ou adapter, le cas échéant, les différentes cédules hypothécaires y relatives en faveur des bailleurs de fonds;
- 4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter, le cas échéant, à hauteur de CHF 4'000'000.- pour couvrir le montant indiqué ci-avant;
- 5. que, conformément à l'article 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil administratif représentera la Commune dans la passation des actes afférents aux décisions mentionnées ci-dessus;
- 6. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération du droit d'enregistrement et de l'émolument du Registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la commune de Meyrin.

\* \* \*

12. <u>Délibération n° 2011-35 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers</u>

**Mme Girardet** signale tout d'abord que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission quartier des Vergers ad hoc.

**M. Tschudi** explique que ce sera l'occasion de présenter aux commissaires l'avancement des travaux. Il ajoute qu'aucun recours n'a été déposé suite à l'adoption du PLQ, et que les différents propriétaires souhaitent par conséquent aller de l'avant rapidement.

**Mme Girardet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Comme il est d'usage que le crédit d'étude corresponde à 10% du coût final des travaux, **M. de Préville** aimerait savoir si l'étude dont il est question portera sur l'ensemble des travaux.

- **M. Tschudi** répond que ce n'est pas le cas. Il précise que ses services et lui-même ne souhaitent pas saucissonner le projet mais ont toutefois jugé préférable de faire part au Municipal de l'avancée des travaux plutôt que de présenter plus tard un crédit pour une étude complète.
- **M. Girardet** demande si c'est à la Commune de financer la totalité des frais de cette étude préliminaire technique et si l'Etat ne devrait pas y participer puisqu'il est parfois maître d'ouvrage.
- M. Tschudi ne le pense pas mais va néanmoins se renseigner.
- **M.** Hernot mentionne que le groupe socialiste est heureux de constater que ce dossier avance enfin et qu'il disposera d'informations lui permettant de prendre position.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la <u>délibé-ration n° 2011-35</u> à la <u>commission quartier des Vergers ad hoc</u>.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

\* \* \*

13. <u>Délibération n° 2011-36 relative à la modification des limites de zones nos 29'568-526 sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3, située dans le secteur délimité par les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux)</u>

En premier lieu, **Mme Girardet** indique que le Bureau propose le renvoi de cette délibération à la commission d'urbanisme.

- **M. Tschudi** signale que l'administration et lui-même ont été quelque peu surpris de voir qu'une enquête publique était lancée pendant l'été pour ce déclassement qui s'arrête aux frontières communales. Comme l'a relevé le président des Intérêts de Cointrin, le choix de la période d'enquête est peu judicieux et le Conseil administratif en a d'ailleurs fait part à M. Muller, président du DCTI, dans un courrier du 22 août 2011 dont il cite quelques extraits :
- "...Tout d'abord, nous relevons que les dates retenues pour l'enquête publique (13 juillet au 15 août 2011) sont, de toute évidence, très mal choisies car elles ne permettent pas un examen démocratique serein.

Ensuite nous relevons que cette modification de zone ne correspond pas à la résolution communale n° 2009-03 qui prévoit, à cet endroit, une densification de la zone villa.

Nous rappelons que le Conseil administratif a organisé des ateliers avec les élus qui étaient au départ majoritairement réticents à la densification de Cointrin."

En quelque sorte, relève **M. Tschudi**, nous rendons M. Muller attentif sur le fait que la Commune a recherché un compromis politique.

Il poursuit la lecture de la lettre précitée :

"Concernant l'assiette du déclassement, nous vous avions déjà fait part de nos craintes que ce projet n'englobe pas une vision à l'échelle de la façade sud de l'aéroport.

Il nous avait été répondu que d'autres procédures seraient lancées simultanément sur les communes voisines", ce qui n'est absolument pas le cas, signale **M. Tschudi** qui reprend la lecture : "Ce mode de faire semble "anachronique" par rapport aux nombreux efforts que vous menez depuis plusieurs années avec les PACA et PSD pour dépasser les limites communales, cantonales et nationales."

**M. Tschudi** indique qu'il est encore mentionné que le PSD (plan stratégique de développement) qui est prévu pour cette zone doit se faire en concertation non seulement avec les communes voisines mais également avec les autorités communales, les associations d'habitants, etc., et que, en conclusion, il a été demandé à M. Muller de retirer ce projet de loi.

Il ajoute que l'enquête publique est arrivée à son terme et que, selon la loi, c'est maintenant au Conseil administratif de se prononcer sur ce déclassement. Il en profite pour signaler une petite erreur sur le projet de délibération, où il est mentionné que le Conseil municipal doit décider de préaviser ces modifications "sur proposition du Conseil administratif", ce qui n'est pas le cas.

Avant de passer au débat, **Mme Girardet** demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière mais personne ne s'y oppose.

M. Hulliger constate que Meyrin est la cible du canton pour le déclassement de ce quartier alors que Vernier fait également face à des projets de lois comparables pour la zone contiguë. Aussi propose-t-il de travailler de concert avec cette commune afin de donner plus de poids à leurs préavis qui vont dans le même sens. Il croit savoir en effet que, dans le plan directeur communal de Vernier, la zone que le canton souhaite déclasser devait être maintenue en zone villa, comme la Commune l'avait souhaité pour l'espace compris entre le chemin des Sapins et celui des Corbillettes.

En conclusion, il demande au service de l'urbanisme et des travaux publics de contacter cette commune où certaines résistances sont également apparues, et pense qu'il faut en profiter afin de préserver leurs intérêts communs.

- M. de Préville propose le vote immédiat car ce sujet a été longuement débattu et est récurrent. Il ne voit donc pas l'intérêt de réunir une nouvelle commission mais pense qu'un vote immédiat fermement négatif enverrait un signal plus fort aux autorités.
- **M. Tschudi** a pris note de la proposition de M. Hulliger, qu'il approuve et à laquelle il donnera suite, et en profite pour ajouter que des contacts ont déjà été pris avec la commune du Grand-Saconnex qui a également réagi à ce projet de loi.

**Mme Girardet** fait remarquer à M. de Préville qu'il n'est pas possible de voter immédiatement puisqu'il faut attendre le retour des remarques suite à l'enquête publique.

**M.** Girardet relève que l'exposé des motifs, qui est extrait du projet de loi cantonal, comporte de nombreuses erreurs. Il considère en effet que ce n'est pas à Meyrin de répondre à la pénurie de logements dans le canton, d'autant moins que le Conseil a accepté la densification des Vergers et que ce dossier traîne depuis 5 ans alors qu'il n'y a eu aucune opposition. Il note qu'il est également mentionné que "les villas représentent actuellement près d'un cinquième des logements construits, ce qui permet de satisfaire la demande pour ce type de logements". Or, les zones villas sont en forte diminution à Meyrin alors qu'il y a une importante demande de Meyrinois qui souhaiteraient y vivre.

En conclusion, il fait remarquer que la Commune a accepté que le périmètre en question passe de la zone 5 à la zone 4 et considère qu'il faut aller jusqu'au bout pour s'opposer au projet du canton. Enfin, il demande que l'exposé des motifs soit modifié pour être adapté à la situation meyrinoise.

**Mme Girardet** rappelle que dans le cadre d'un renvoi en commission, chaque groupe ne peut s'exprimer qu'une seule fois.

Plus personne ne désirant prendre la parole, elle met au vote le renvoi de la <u>déli-</u> bération n° 2011-36 à la commission d'urbanisme et mobilité.

Cette proposition est approuvée à la majorité évidente.

\* \* \*

14. <u>Délibération n° 2011-34 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 60'000.-</u> destiné à l'achat de défibrillateurs externes semi-automatiques et à leur mise à disposition du public en différents emplacements de la Commune

**Mme Girardet** annonce que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission de sécurité.

M. Devaud explique que ce projet a pour but de sauver des vies. Il indique en premier lieu que certaines infrastructures communales et un véhicule de la police ont déjà été équipés de défibrillateurs. Toutefois, suite à un accident mortel survenu au centre sportif de Maisonnex, le service des sports et l'Exécutif ont souhaité augmenter le nombre de défibrillateurs mis à disposition dans la Commune.

Il précise que ces appareils sont munis de systèmes permettant aux personnes non formées de les utiliser plus facilement que les défibrillateurs actuels, en signalant encore que ce type d'équipements est de plus en plus souvent installé.

**Mme Girardet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Mme Kunz-Félix annonce que le groupe libéral-radical propose le vote immédiat compte tenu du rapport complet et précis qui a été remis, de la nécessité de cet investissement et de son coût global peu élevé.

**M.** Charpier appuie cette remarque car il ne voit pas quelles informations supplémentaires pourraient être transmises en commission.

Mme Girardet met donc aux voix le vote immédiat qui est accepté à l'unanimité.

- M. Girardet annonce que le MCG approuvera cette délibération.
- **M.** Hulliger a relevé qu'il est demandé l'achat de 12 défibrillateurs alors que le nombre de locaux et véhicules à équiper est de 13.

Il est répondu qu'un des véhicules de la police municipale dispose déjà d'un défibrillateur.

**Mme Hayes** propose qu'un défibrillateur soit installé dans la salle du Conseil municipal, ce qui porterait le crédit à CHF 65'000.-.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met tout d'abord aux voix l'**amendement** proposé par Mme Hayes qui consiste à *acquérir 13 défibrillateurs et à porter en conséquence le crédit à CHF 65'000.-.* 

Cet amendement est approuvé à l'unanimité.

Mme Girardet met ensuite au vote la délibération n° 2011-34 amendée

relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 65'000.</u>- destiné à l'achat de défibrillateurs externes semi-automatiques et à leur mise à disposition du public en différents emplacements de la Commune

Vu le risque non négligeable qu'une personne soit victime d'un arrêt cardiorespiratoire sur le domaine public en Suisse;

Vu la nécessité de réagir dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque pour que la victime ait une chance de survie;

Vu les progrès techniques de ces dernières années qui ont permis la mise sur le marché de défibrillateurs externes semi-automatique performants, fiables et simples d'utilisation;

Vu l'utilisation de plus en plus fréquente de ces appareils en Suisse comme à l'étranger;

Vu l'encouragement de la Direction générale de la santé du canton de Genève (directives du 22 décembre 2005) pour la mise à disposition de défibrillateurs dans les entreprises;

Le Conseil municipal de la Commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 septembre 2011,

#### DECIDE

#### PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- 1. d'ouvrir un crédit de <u>CHF 65'000.</u> destiné à l'achat de 13 défibrillateurs semi-automatiques externes, ainsi qu'à la formation d'une quarantaine de personnes,
- 2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
- 3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
- 4. d'amortir la dépense nette prévue en 5 annuités de 2013 à 2022 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 09.331.

La séance est levée de 20h15 à 21h00.

Mme Duan-Duran quitte la séance.

\* \* \*

15. <u>Délibération n° 2009-56a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 158'600.-destiné à la réalisation d'un concept global de signalétique sur le territoire et les bâtiments communaux. Rapport de la commission d'information et communication (M. Hernot, S)</u>

Avant la lecture du rapport, **M. Devaud** fait part de la position du Conseil administratif:

"La délibération relative au projet de renouvellement complet de la signalétique appelle les considérations suivantes du Conseil administratif:

- L'approche globale de la signalétique sur une cinquantaine de sites de la commune de Meyrin est une démarche inédite entreprise par une collectivité publique. La signalétique est un facteur important d'expression d'une identité institutionnelle (Corporate identity), que ce soit en matière de communication interne ou de communication externe. Ce sont autant de messages invitant au respect des lieux d'utilité générale.
- Les employés communaux, dans leurs comportements avec l'usager, le visiteur, l'administré, le citoyen ou l'habitant, sont porteurs de l'image de Meyrin. La signalétique, tout comme eux, incarne le rayonnement de la Commune. Au travers elle, l'unicité d'un contenant, la cohérence entre différents sites et la congruence du langage employé doivent transparaître. Chaque information est en effet une signature qui consolide l'identité de la Commune. Il importe qu'elle soit perçue de façon forte par ses collaborateurs et ses visiteurs.
- Les réserves émises au sein de la commission ont bien été entendues par le Conseil administratif, il s'agit notamment de :
  - ▶ l'excès de classicisme:
  - du manque de vigueur des couleurs;
  - ➤ de l'intégration de totems signalétiques pour indiquer des cheminements piétonniers vers les sites d'intérêt général.

Deux réalisations centrées sur le guidage des chemins piétonniers ont été réalisées en Suisse alémanique par les communes d'Oerlikon et de Baden. Ces collectivités publiques ont fait de la signalétique leur carte de visite. Ce volet doit être intégré dans la démarche meyrinoise.

Au vu de l'expérience alémanique, il est à noter qu'une fonction d'aide à la lecture pour guider les malvoyants doit encore mieux être prise en compte.

Plus proche encore de la commune de Meyrin, le Conseil municipal de Vernier a décidé d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 103'000.- traitant uniquement de la signalétique piétonne afin de:

- 1. développer le marquage identitaire;
- 2. rendre la ville plus lisible, plus accessible;
- 3. relever ses potentiels et ses richesses.

Comparaison n'est pas raison, force est de constater que cet investissement sur l'identité institutionnelle au travers de la signalétique est reconnu comme extrêmement profitable. A titre comparatif, les données chiffrées dont nous disposons démontrent que les coûts des démarches sont similaires, mais la nature de l'étude des autres communes ne comprend pas cette analyse in situ des flux de déplacements.

En conclusion, les suggestions de la commission seront intégrées en cours de réalisation du projet. Toutefois, il faut être conscient qu'un tel investissement doit garantir une pérennité d'image. Il serait contreproductif d'effectuer des choix rapidement victimes d'obsolescence. En regard avec les quelque 50'000 usagers qui profitent d'une information cohérente de qualité, cet investissement est pleinement justifié, ceci d'autant plus que cette approche globale pourra être directement exploitée dans tous les projets futurs de la Commune.

La signalétique est l'emblème d'une dynamique orientée résolument vers l'avenir. Ce sera en quelque sorte la griffe innovatrice de la commune de Meyrin, c'est pourquoi le Conseil administratif in corpore vous recommande d'accepter ce projet.

**M.** Hernot donne ensuite lecture du rapport de la commission d'information et communication tenue le 28 juin 2011 sous la présidence de M. Hubert et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de MM. Solai, secrétaire général, et Burgi, responsable de l'information:

"Il est précisé que ce projet de signalétique ne concerne pas les panneaux des voies de circulation, ces derniers étant du ressort de la DGM.

Cet objet a déjà été étudié en commission et présenté au Conseil municipal. Ce dernier l'ayant renvoyé en commission, il s'agit donc d'une deuxième étude. M. Burgi rappelle le but de la délibération proposée : doter les bâtiments communaux d'une signalétique efficace permettant aux utilisateurs des différents bâtiments de s'orienter facilement. La présentation reprend celle de la précédente commission précisant que le concept concerne 47 bâtiments communaux. M. Burgi donne la définition suivante de la signalétique: "La signalétique est la signalisation de différents espaces intérieurs ou extérieurs. Au-delà de sa fonction d'orientation, elle véhicule l'image de la Commune et la signature d'une entité".

Un cas concret est présenté "l'école de Meyrin-village". Les commissaires peuvent consulter des exemples de panneaux exposés dans la salle.

Les commissaires font les remarques suivantes :

- pas de différence entre la présentation d'aujourd'hui et celle de la première commission;
- le projet est trop coûteux;
- est-il nécessaire de prévoir un projet aussi détaillé;
- le projet est jugé peu attrayant et terne, il ne tiendra pas dans la durée;
- qui se chargera des mises à jour ?
- les couleurs utilisées peuvent-elles être changées ?

D'autres commissaires par contre estiment :

- que la Commune doit se doter d'une signalétique claire;
- que le projet proposé permet à l'administration de réaliser les mises à jour;
- que, pour tenir dans la durée, les panneaux doivent avoir une certaine neutralité et ne pas être réalisés uniquement en tenant compte du goût du jour.

#### M. Burgi répond :

 si un seul projet est présenté, c'est en raison des procédures légales (AIMP) qui appellent la sélection d'un projet unique;

- le coût du concept peut paraître élevé mais, dans le projet proposé, la réalisation des panneaux est bien meilleure marché que dans les autres offres;
- le code couleur peut être adapté;
- une transposition du concept entre sites n'est pas possible puisque les flux utilisateurs sont particuliers à chaque site;
- l'aspect multilingue, évoqué par un commissaire, dépend non de la conception et du graphisme du projet mais de la Commune qui aura toute latitude pour changer les textes.

Contrairement à l'avis du président, les commissaires estiment avoir reçu suffisamment d'explications pour donner un préavis.

Les commissaires donnent un préavis favorable à cette délibération par 5 oui, 4 non et 3 abstentions.

M. Hulliger note que tous reconnaissent que la signalétique des bâtiments communaux est mauvaise et doit être améliorée. Il rappelle que cet objet a déjà été traité au Municipal et a été à nouveau renvoyé en commission, l'assemblée ayant demandé la présentation d'un nouveau projet. Or, il constate que celui présenté en commission est exactement le même que le projet original, et il a trouvé sa présentation plutôt floue avec des images peu claires. M. Hulliger regrette également qu'un seul projet, qu'il qualifie de terne et sans originalité, ait été soumis à la commission et juge son coût excessif.

En conclusion, il demande que de nouvelles études soient menées pour d'autres projets et qu'il soit donné connaissance de ce qui a été réalisé dans d'autres communes.

En conclusion, le groupe AGT refusera cette délibération.

M. de Préville donne connaissance de la position des Verts de Meyrin-Cointrin :

"Les Verts de Meyrin-Cointrin sont tout à fait conscients que la signalétique extérieure est vétuste et a besoin d'être rafraîchie. Ils prennent bonne note que le Conseil administratif souhaite traiter cette signalétique extérieure, signalétique qu'il nous paraît en effet prioritaire de développer. Mais nous ne pouvons lui faire entièrement confiance. En effet trois raisons nous font douter de sa capacité à développer cette signalétique extérieure dans le cadre du projet pour lequel ce crédit doit être voté :

- 1. Selon ce qui nous a été dit en commission lorsque nous avons étudié ce projet, la signalétique extérieure, celle qui permettrait de guider les personnes à travers notre commune, est du ressort du Département de la mobilité et non de celui de la Commune. Soit la loi a changé, ce dont nous doutons, soit nous avons été mal informés en commission et nous pensons que cela pourrait invalider le contenu de ces séances de commission et, par là, le vote de ce soir.
- 2. Il est dit dans l'exposé des motifs que ce projet a été l'objet d'un appel d'offres. Or les règles des AIMP ne permettent pas de modifier le cahier des charges d'un projet après que les offres ont été reçues. Le Conseil administratif ne peut donc pas avec ce crédit assurer qu'une signalétique extérieure correcte sera développée dans le cadre de ce projet.
- 3. Le projet à l'heure actuelle ne prévoit rien en matière de signalétique extérieure, hormis quelques totems à placer sur des places publiques ou des cours d'école. Il est à noter de plus que lesdits totems sont à l'usage exclusif de

personnes qui se trouveraient à moins d'un mètre (tailles des caractères et symboles), ce qui ne correspond en rien à une signalétique extérieure permettant de guider les Meyrinois ou les visiteurs de notre commune, et je ne parle pas des automobilistes mais des piétons.

Nous demandons donc que le Conseil administratif abandonne le projet tel qu'il est aujourd'hui, retire cette délibération et relance un appel d'offres basé sur un cahier des charges dans lequel la signalétique extérieure sera prioritaire, et soumette le meilleur résultat de ces offres à la commission d'information et communication dans les meilleurs délais.

Nous invitons les membres de ce Conseil à se joindre à nous dans cette demande au Conseil administratif."

M. Tillmann annonce que le parti libéral-radical ne doute pas de la nécessité d'une nouvelle signalétique communale mais n'est pas favorable au projet présenté qui est un modèle unique, à prendre ou à laisser, présenté par l'administration et l'Exécutif. Il regrette le manque de collaboration entre ces derniers et le Municipal dans ce dossier, et constate que l'on se retranche devant la séparation des pouvoirs pour imposer certains projets. Il trouve également déplaisant de ne pouvoir que refuser un crédit pour montrer sa désapprobation vis-à-vis d'un projet qu'il souhaite voir aboutir.

En conséquence, estimant que le projet présenté est mauvais, son parti refusera cette délibération.

**M. Tremblet** signale que le groupe démocrate-chrétien avait l'intention de demander un troisième renvoi de ce dossier en commission.

En effet, il trouve aberrant que la signalétique extérieure ne soit pas prise en compte. S'il a pris note que la signalétique sur les voies publiques était du ressort de la Direction générale de la mobilité, il fait remarquer que rien n'empêchait de prévoir sur les places et parcs publics des bornes afin d'orienter les gens sur les sites d'intérêt général.

Il a toutefois pris acte de la déclaration du Conseil administratif mentionnant qu'il proposerait quelque chose allant dans ce sens ainsi que la remarque de M. de Préville signalant que, dans les AIMP, il était impossible de modifier un cahier des charges en cours de procédure. Aussi son parti est-il emprunté par rapport à cette délibération, qui n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe, indique **M. Tremblet** qui précise que lui-même a trouvé les caractères peu lisibles, ternes et le logo communal trop petit.

En conclusion, il annonce que le PDC laisse la liberté de vote à ses membres mais renonce à proposer un nouveau renvoi en commission.

#### M. Hernot fait part de la position des socialistes:

"La commune de Meyrin est une cité en pleine expansion, de nombreux visiteurs se rendent dans les bâtiments communaux. Les Meyrinoises et Meyrinois de toute culture fréquentent chaque jour les écoles, les installations de sport, les lieux de loisir, la zone industrielle et la mairie. Pour leur permettre de s'orienter dans les différentes entités communales, il est nécessaire de mettre en place une signalétique efficace et exhaustive. Cette signalétique doit être claire et compréhensible pour tout le monde.

Le projet qui nous est proposé, s'il n'est pas "fun" aux yeux de certains, aura l'avantage de tenir dans la durée. Les designs qui ne retiennent l'attention que quelques semaines sont efficaces pour des manifestations ponctuelles, ils perdent de leur attrait avec le temps. A titre d'exemple, les logos qui sont utilisés par le Comité international olympique pour désigner les différents lieux de sport datent de 1968.

Le concept prévoit que la signalétique soit adaptée à chaque entité communale. Cela est nécessaire pour que les habitants s'identifient à leur commune et que les visiteurs s'orientent facilement.

La commune de Meyrin doit se doter d'une signalétique cohérente et efficace. Notre groupe soutiendra cette délibération."

M. Girardet cite un exemple de l'absurdité de la signalétique actuelle dans la Commune afin de prouver que, si elle est certes nécessaire, rien ne remplace les cartes, internet et le contact humain. Il relève en outre que M. Hernot a parlé de l'école de Meyrin-village dans son rapport alors que le nom officiel sur toute la signalétique est "école de Meyrin-Vaudagne", appellation que personne ne connaît. Ceci démontre que la signalétique ne peut résoudre tous les problèmes d'orientation.

Quant au projet présenté en commission, dont le MCG a pris connaissance pour la première fois, il l'a également trouvé terne.

En conclusion, il trouve essentiel que le Municipal reprenne la main sur ce dossier et ne se laisse pas imposer un projet. **M. Girardet** en profite pour faire part de son étonnement vis-à-vis de la prise de parole de l'Exécutif avant la lecture du rapport et termine en indiquant que son groupe refusera cette délibération.

**Mme Hayes** a relevé la pertinence de certaines remarques et annonce que l'UDC refusera également cette délibération.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la <u>délibération</u> n° 2009-56a

relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 158'600.-</u> destiné à la réalisation d'un concept global de signalétique sur le territoire et les bâtiments communaux

Vu les mutations profondes de l'urbanisme meyrinois,

Vu la croissance du nombre d'équipements et bâtiments communaux,

Vu les projets de développements de nouveaux quartiers,

Vu la demande croissante de la population en matière d'information,

Vu les problèmes d'orientation rencontrés par les utilisateurs d'équipements et bâtiments communaux.

Vu l'obsolescence et les lacunes importantes de la signalétique actuelle,

Vu le programme de législature 2007-2011,

Vu le plan des investissements 2002-2012,

Vu l'appel d'offres relatif à la nouvelle signalétique,

Vu le rapport de la commission d'information et communication,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 septembre 2011,

#### REFUSE

(résultat du vote : 22 non, 7 oui et 1 abstention)

- d'ouvrir un crédit de <u>CHF 158'600.</u> destiné à la réalisation d'un concept global de signalétique, de prototypes de supports et à l'accompagnement du maîtred'ouvrage.
- 2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 158'600.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
- 4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 158'600.-,
- 5. d'amortir la dépense nette prévue en 5 annuités de 2011 à 2015 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331.

\* \* \*

- 16. <u>Délibération n° 2011-29 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 30'000.-destiné à financer une surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée pour la période d'octobre à décembre 2011.</u>

  Rapport de la commission de sécurité (M. Brulhart, S)
- **M. Brulhart** donne lecture du rapport de la commission de sécurité tenue le 29 juin 2011 sous la présidence de M. Frauchiger et en présence de MM. Devaud et Tschudi, conseillers administratifs, et de M. Donzé, chef du service de police municipale :
- "M. Devaud explique que l'essentiel de la délibération porte sur l'ouverture d'un crédit destiné à financer une surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée pour la période d'octobre à décembre 2011. Ce dossier fait suite à des effectifs d'agents de police municipaux en baisse et des cambriolages généralement en hausse dans le canton. L'objectif est de renforcer le sentiment de sécurité par la surveillance du territoire.

Invité, M. Giorgi, directeur général du groupe GPA, explique la mission de la société : elle se limite à observer, éventuellement à calmer les personnes prises en flagrant délit et à informer les autorités compétentes.

Il ajoute que la réputation de GPA repose sur sa discrétion, les collaborateurs ayant l'instruction d'appeler l'autorité compétente lorsque cela est nécessaire, et non d'intervenir et de s'exposer ainsi à des bavures.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur les interventions possibles des patrouilles. M. Giorgi explique que les patrouilles peuvent retenir un individu jusqu'à l'arrivée de l'autorité mais ne peuvent ni l'arrêter, ni l'enfermer c'est-à-dire le priver de sa liberté.

Un commissaire propose que les patrouilles mandatées par la Commune soient identifiées comme étant en lien avec elle, afin de souligner l'engagement de celle-ci en faveur de la population.

Le président soumet, à présent, au préavis des commissaires la délibération qui est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet ensuite au préavis des commissaires un premier amendement concernant l'installation du logo communal sur les voitures des agents de sécurité, qui est accepté par 3 oui, 2 non et 6 abstentions.

Le président met finalement aux voix des commissaires le second amendement concernant le port du brassard communal par les agents de sécurité, qui est accepté par 4 oui, 2 non et 5 abstentions."

#### M. Brulhart fait part de la position de son groupe :

"Le parti socialiste accorde une grande importance au sentiment de sécurité au sein de la population. Ce sentiment sera renforcé grâce à la surveillance des agents de sécurité. La bonne réputation et la discrétion de GPA font de ses collaborateurs un atout pour le sentiment de quiétude au sein de la population de Meyrin.

En conclusion, le parti socialiste votera la délibération n° 2011-29 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 30'000.- destiné à financer une surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée pour la période d'octobre à décembre 2011.

D'autre part, concernant les deux amendements, le premier sur l'installation du logo communal sur les voitures des agents de sécurité, le groupe socialiste votera non. Sur le second amendement concernant le port du brassard communal par les agents de sécurité, le groupe socialiste votera oui."

- **M.** Gaetanino déclare que, comme les polices municipale et cantonale sont en sous-effectifs, le MCG acceptera cette délibération qui permettra d'améliorer la sécurité dans la Commune pendant la nuit.
- **M.** Hulliger relève que ce projet fait suite au sentiment d'insécurité qui règne au sein de la population meyrinoise, et qu'il permettra de combler un manque de surveillance à certaines heures lors desquelles peuvent se dérouler des incivilités et agressions.

Il ajoute avoir été favorablement impressionné par la présentation du directeur de la GPA, qui a clairement et honnêtement répondu à toutes les questions des commissaires. Aussi est-il d'avis que cette société sera en mesure de remplir sa mission, en espérant que les Meyrinois se sentiront ainsi plus en sécurité.

En ce qui concerne les amendements, **M. Hulliger** annonce que le groupe AGT n'est pas opposé à ce que le logo communal figure sur les véhicules du GPA afin de montrer clairement que cette société a été mandatée par la Commune, ainsi qu'au port de brassards communaux.

En conclusion, son parti approuvera cette délibération tout en étant conscient qu'un renouvellement de ce crédit sera probablement nécessaire.

**Mme Boccard** donne connaissance de la position du PDC rédigée par Mme Duay-Durant, celle-ci ayant dû s'abstenter:

"Personne n'est insensible lorsqu'il s'agit de sécurité. Aujourd'hui, malheureusement, un manque de sécurité est perçu par la population, que ce soit en ville, dans les communes et dans le canton en général. Cette insécurité est palpable non seulement la nuit mais le jour également. Je peux en témoigner car j'ai été victime d'un car jacking en ville, en plein après-midi.

Pour y faire face, nous avons réagi car il a été décidé d'augmenter les effectifs de notre police municipale. Toutefois, nous savons tous qu'il faut plusieurs mois pour recruter et former les policiers municipaux. Or, nous devons agir maintenant et rassurer les Meyrinois. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour leur offrir une meilleure sécurité, le soir en particulier.

Oui à une meilleure sécurité nocturne car c'est essentiellement la nuit qu'on constate le plus grand nombre d'incidents et dommages à la propriété, qu'elle soit privée ou publique. Nous rappelons que les nombreux vols recensés ces derniers mois, que ce soit à l'intérieur des immeubles, à Meyrin-village ou dans le quartier de la Citadelle, se sont déroulés principalement pendant la nuit.

La police cantonale manquant d'effectifs, elle n'est pas en mesure d'assurer une plus vaste surveillance nocturne. La seule démarche autorisée est celle de s'adresser à une société privée de surveillance. Actuellement, une telle société assure déjà la surveillance des bâtiments publics et des installations sportives de notre commune, à raison de trois soirs par semaine.

On propose donc d'étendre cette surveillance nocturne à l'ensemble du domaine public, entre 22h00 et 4h00, trois jours par semaine, dont tous les samedis. Une société a été retenue parmi trois entreprises. Elle nous a été présentée en commission le 29 juin dernier. Nous avons tous été favorables à cette démarche et au choix de la société qui mettra sur le terrain deux patrouilles qui circuleront simultanément sur notre commune. Le logo de la société de surveillance sera mis en évidence.

Deux points ont été évoqués et favorablement préavisés en commission, à savoir :

- 1) la possibilité d'installer le logo communal sur les voitures des agents de sécurité et
- 2) le port du brassard communal par les patrouilleurs.

Ces points étant sans doute "un plus", nous y adhérons également car il nous semble important, face aux Meyrinois, de souligner les actions prises et les efforts financiers que nous menons en matière de sécurité.

Le groupe DC approuve donc la délibération n° 2011-29 et notamment d'ouvrir le crédit nécessaire pour la surveillance de trois mois, soit d'octobre à décembre, et d'intégrer le coût annuel de cette surveillance au budget de fonctionnement 2012."

#### M. Amato donne lecture de la position des Verts :

"La sécurité à Genève et surtout à Meyrin est un thème sensible, et partout la police, qu'elle soit cantonale ou municipale, est en sous-effectif. La délibération qui nous est présentée parle d'employer pour surveiller la Commune la nuit, lorsque nos agents municipaux ne travaillent pas, une agence de sécurité privée pour la fin de l'année 2011 ainsi que pour l'année 2012. Cette solution, que nous espérons provisoire, a l'avantage d'amener la nuit dans notre ville une présence qui renforce largement le sentiment de sécurité et qui, en plus, est beaucoup plus dissuasive et moins chère que de mettre des caméras de sécurité devant chaque immeuble ou maison.

C'est pour ces raisons que les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération.

En ce qui concerne les deux amendements, les Verts ne pensent pas nécessaire d'afficher les couleurs de notre commune sur les voitures et de faire porter des brassards aux patrouilleurs. Ils refuseront donc ces deux amendements."

#### Mme Kunz-Félix fait part de la position de son parti:

"Le groupe PLR est favorable à cette délibération qui tend à apporter des réponses concrètes et pragmatiques à la question sécuritaire à Meyrin. La délibération présentée ici nous semble être un minimum nécessaire mais encore insuffisant par rapport à la situation actuelle, et nous sommes conscients du caractère provisoire que revêt cette solution. Le groupe libéral-radical souhaite qu'une réponse durable à cette question puisse continuer à être explorée.

Concernant les amendements, nous étions assez partagés. Le fait de mettre le logo meyrinois sur les voitures nous semble être une bonne façon de montrer l'investissement de la commune de Meyrin pour cette question mais les brassards nous semblent inutiles. Nous laisserons donc la libérté de vote à chaque membre du groupe."

**Mme Schweizer** ne pense pas qu'il y ait une psychose dans la Commune mais, l'UDC étant toujours favorable à une amélioration de la sécurité, ses membres approuveront cette délibération. Ils jugent toutefois inutile de demander aux patrouilleurs de porter des brassards ou de mettre le logo communal sur les véhicules, car le but visé est d'accroître la surveillance nocturne et non pas de mettre en avant la Commune.

**M.** Girardet propose de mettre en place un numéro de téléphone d'urgence (par exemple: 0800 22 22 22), à l'image du numéro vert, puisque les habitants agressés ne peuvent pas s'adresser à la patrouille si elle n'est pas présente. Il s'agirait d'une mesure simple, efficace et peu coûteuse.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met donc au vote en premier lieu les deux **amendements** proposés en commission, à savoir:

a) rajouter aux "décide" de la délibération d'installer le logo communal sur les voitures des agents de sécurité GPA:

Cet amendement est refusé par 18 non, 10 oui et 2 abstentions.

b) rajouter aux "décide" de la délibération que les agents de sécurité GPA porteront un brassard communal.

Cet amendement est accepté par 16 oui et 14 non.

- **M. Girardet** propose de rajouter un amendement demandant qu'un numéro de téléphone d'urgence soit mis en fonction.
- **M. Tschudi** fait remarquer qu'il existe à l'heure actuelle le numéro d'urgence de la police cantonale (117) fonctionnant 24h sur 24. Si l'on met sur pied un tel service pour la Commune, cela implique d'engager du personnel pour répondre aux appels pendant la nuit. Aussi, s'il comprend le souci de M. Girardet, il note que la mise en place de ce service impliquerait une étude préalable.

Mme Girardet met donc au vote la délibération n° 2011 29 amendée

relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 30'000.-</u> destiné à financer une surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée pour la période d'octobre à décembre 2011

Vu l'augmentation du nombre de cambriolages, (700 au mois de février, 1000 au mois de mars et 750 au mois d'avril 2011, sur l'ensemble du canton);

Vu le nombre de déprédations et d'incivilités;

Vu le sentiment d'insécurité ressenti par certains concitoyens;

Vu le sous-effectif des APM et de la Police cantonale;

Vu la séance de commission de sécurité du 10 mai 2011, dont la majorité des membres présents a appuyé l'engagement d'une société de sécurité privée pour la surveillance nocturne;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 septembre 2011,

#### DECIDE

#### PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- 1. d'ouvrir un crédit de <u>CHF 30'000.</u>- permettant la surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée, pour la période d'octobre à décembre 2011,
- 2. d'intégrer cette prestation au budget de fonctionnement 2012, permettant la surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée, pour l'année 2012,
- 3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme de CHF 30'000.sur les disponibilités communales et à l'imputer sur le budget de fonctionnement 2011 sous la rubrique 11,
- 4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2011 de CHF 30'000.- devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
- 5. que les agents de sécurité GPA porteront un brassard communal.

\* \* \*

- 17. Motion n° 2011-02 présentée par Emile Hubert, au nom du parti UDC de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité de proposer un cours d'information et préparation pour les candidats meyrinois qui ont été présélectionnés pour les examens d'admission à l'école de police municipale
- **M. Hubert** explique que la situation a évolué au niveau cantonal depuis le dépôt de ce projet puisqu'il est dorénavant prévu deux écoles de police par année. Cette motion est donc un peu obsolète mais son parti la maintiendra néanmoins. En effet, il trouve souhaitable que les candidats soient reçus par le Conseil administratif afin de les aider à réussir l'examen d'admission à l'école de police municipale.

En conclusion, il propose le renvoi de cette motion à la commission de sécurité.

Avant de procéder au vote d'entrée en matière, **M. de Préville** tient à expliquer pour quelle raison il v est opposé.

En premier lieu il note que, comme l'a indiqué M. Hubert, la situation a évolué. D'autre part, s'il trouve l'idée intéressante, il ne pense pas qu'il soit possible d'améliorer le français des candidats en quelques mois, ce problème relevant plus du Département de l'instruction publique que de la Commune.

**Mme Leuenberger** signale que, pour le parti socialiste, la Commune n'a pas à privilégier cette filière professionnelle sous prétexte qu'il y a un besoin urgent d'engager des APM. Il faudrait plutôt faire une campagne de valorisation de ce métier afin d'attirer les meilleurs candidats.

**M. Girardet** est favorable à l'entrée en matière et fait remarquer qu'une motion est votée immédiatement et non pas renvoyée en commission.

Pour lui, il serait intéressant d'avoir le résultat de l'étude demandée en la comparant avec Vernier où un tel cours a été mis en place, avec succès semble-t-il. La Commune aurait pu inviter des candidats à s'inscrire aux examens de la police cantonale et les préparer en vue de les engager ensuite, en donnant la priorité aux Meyrinois.

Il termine en indiquant que le MCG est favorable au renvoi de cette motion au Conseil administratif.

**M. Tremblet** annonce que le PDC est opposé à l'entrée en matière. Il relève que c'est l'entrée à l'école de police municipale dont il est question et non pas à l'école de police cantonale.

Il constate que cette motion propose d'offrir des cours d'appui à des candidats qui ne sont pas encore employés par la Commune mais seraient susceptibles de l'être s'ils parvenaient à effectuer l'école de police. Dans ces conditions, il ne voit pas pourquoi limiter l'appui de la Commune aux seuls examens d'entrée dans la police et pas pour les autres postes de l'administration.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix l'**entrée en matière** sur la **motion n°2011-02**, qui est **refusée par 12 non, 9 oui et 9 abstentions**.

\* \* \*

#### 18. Annonces de projets

M. Hulliger indique que A gauche toute présentera prochainement un projet de résolution demandant l'installation de bornes Wifi dans les espaces publics extérieurs et dans certains bâtiments communaux.

\*\*\*\*

Mme Hayes annonce que l'UDC déposera un projet de résolution pour une étude relative à la réalisation d'une peinture murale sur les colonnes en béton du viaduc du square Lect.

\*\*\*\*

**M.** Charpier signale que le groupe AGT présentera un projet de résolution demandant au Conseil d'Etat de mettre un revêtement anti-bruit sur l'avenue de Mategnin. En effet, les riverains subissent des nuisances sonores très importantes occasionnées par la forte circulation, alors que la réalisation de la route de contournement de la cité par l'est a été reportée aux calendes grecques.

\* \* \*

#### 19. Propositions individuelles

**M. Hubert** demande à l'administration de convoquer une commission d'information et communication pour discuter du règlement du journal *Meyrin Ensemble*.

Cette requête ayant été appuyée par trois personnes, il y sera donné suite.

\*\*\*\*

**M.** Hulliger relève qu'une barrière a été installée du côté de l'entrée des salles de gym de l'école de Livron. Or, celle-ci s'avère être dangereuse à ses deux extrémités qui sont à arêtes vives, et il demande donc qu'une protection y soit mise.

\* \* \*

#### 20. Questions

**M. Tremblet** fait part de la constatation de nombreux habitants qui s'étonnent que les travaux de finition relatifs au TCMC ne soient pas encore terminés.

Il cite à titre d'exemples, en premier lieu, la situation à l'entrée du chemin Antoine-Verchère, où des barils ont été posés afin d'éviter que les automobilistes heurtent les potelets installés. Il aimerait donc savoir quand les portes d'entrée de cette zone, qui doit être limitée à 30 km/h, seront installées. D'autre part, il relève que le chemin Rouge de la campagne Charnaux a été terminé avec du goudron noir, ce qui n'est pas esthétique par rapport à la situation initiale.

Aussi demande-t-il si le planning des travaux est respecté et si les finitions seront faites à l'avantage et au goût de la Commune.

M. Tschudi ne peut répondre dans l'immédiat mais en prend note.

\*\*\*\*

M. Tremblet dit avoir été approché par l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHQC) qui se plaint du mauvais état du revêtement du chemin de la Citadelle, en particulier aux jonctions avec les chemins Vert et du Marais-Long où se forment des flaques importantes par temps pluvieux en raison du mauvais écoulement de l'eau.

Il ajoute que les membres de cette association ont attiré l'attention du Conseil administratif sur ces problèmes à plusieurs reprises mais que leurs plaintes n'ont pas eu de suite. Il aimerait donc savoir s'il y a eu des malfaçons dans le revêtement et ce qu'il est possible de faire pour y remédier.

- **M. Tschudi** n'ayant jamais entendu parler de ce problème, il n'est pas en mesure de répondre. Il précise qu'il a rencontré l'ADIHQC pour discuter d'autres objets mais celui relevé par M. Tremblet n'a pas été évoqué.
- M. Devaud ajoute que l'ADHIQC l'a également contacté à plusieurs reprises à ce sujet afin qu'il intervienne auprès des services concernés. Le conseiller administratif précédemment chargé de l'urbanisme avait alors dit qu'il contacterait l'entreprise mandatée pour les travaux afin qu'elle rabote une partie du bitume puisque la pente n'est pas suffisante pour que l'eau s'écoule dans la rigole.

En conséquence, il invite M. Tschudi à contacter à nouveau cette société afin qu'elle procède rapidement aux travaux nécessaires car les flaques sont effectivement désagréables, en particulier pour les piétons.

\*\*\*\*

M. Hulliger aimerait savoir si les anciens conseillers municipaux ont reçu les procès-verbaux des Conseils municipaux des 19 avril et 17 mai 2011.

Il est répondu qu'ils seront envoyés une fois approuvés.

\*\*\*\*

Il semblerait que plusieurs panneaux de la patinoire couverte aient subi des dégâts, relève **M. Hulliger** qui demande si la caméra de surveillance a permis de filmer les coupables.

**M. Devaud** répond qu'un ou deux panneaux ont effectivement été abimés, qui ont d'ailleurs déjà été remplacés, mais la caméra n'a pas permis d'identifier les auteurs. Il précise toutefois qu'il n'est pas certain que ces dégâts soient dus à du vandalisme, ceux-ci ayant pu être occasionnés par une malfaçon ou une mauvaise installation.

\*\*\*\*

**M.** Hulliger a entendu dire qu'une personne squattait le trottoir à l'angle de la rue Gilbert et de la rue De-Livron, où elle s'est installée avec des meubles. Il aimerait donc savoir si le Conseil administratif est au courant et de quoi il s'agit.

Mme Boget explique que cette personne sans domicile fixe, qui est arrivée à Meyrin 10 jours plus tôt, est suivie chaque jour par les services de police municipale et du développement social et de l'emploi. Cette personne vit dans la rue depuis 10 ans et le service cantonal de l'unité de mobilité d'urgence sociale (UMUS) la connaît depuis longtemps. Les meubles ont été offerts par des habitants qui lui donnent également à manger.

A ce jour, elle a quitté la Commune bien que ses affaires soient toujours sur le trottoir.

\*\*\*\*

Ayant pris connaissance du rapport d'activités 2010 de l'Association Espace Undertown, **M. Hulliger** s'interroge sur les comptes présentés par la société AG Fiduciaire Sàrl.

A ce sujet, il aimerait savoir si la subvention cantonale ordinaire de CHF 224'000.mentionnée dans les "produits" concerne les salaires des employés mandatés par
la FAS'e. Si c'est le cas, il demande si cela implique que la FAS'e paie ces
personnes et est remboursée par la Commune, mais il ne comprend alors pas qu'il
soit question dans les salaires de "traitements" de CHF 344'000.-. En résumé, il
aimerait savoir qui paie quoi et la procédure suivie en matière de remboursement.

En effet, s'il savait que la Commune versait une subvention, il ignorait que le Canton faisait de même puisqu'il pensait que celui-ci payait le salaire des animateurs et que la Commune lui rétrocédait cette somme. Il fait donc part de son étonnement quant aux chiffres évoqués relatifs aux salaires des animateurs.

**Mme Boget** n'ayant pas le rapport sous les yeux, elle étudiera avec attention ce point et répondra aux questions posées lors de la présentation du budget 2012.

\*\*\*\*

**M. Tillmann** note que les associations communales doivent remplir un questionnaire précis pour la pose de banderoles pour une manifestation, et signale qu'une seule a pu être posée sur un giratoire pour les Foulées automnales, ceci en raison de lois très strictes. Il s'en étonne dans la mesure où des organismes à but lucratif ou des entreprises privées peuvent mettre d'énormes banderoles ou laisser des panneaux à divers endroits de la Commune longtemps après la fin de la manifestation.

En résumé, il aimerait savoir s'il existe un règlement et, dans l'affirmative, pour quelle raison il n'est pas respecté par tous. Il demande en outre pourquoi seuls certains groupements doivent demander une autorisation et que, si le règlement existe, il soit transmis aux associations et autres organismes.

**M. Tschudi** répond que la pose de banderoles nécessite une autorisation mais ne peut dire pour quelle raison les Foulées automnales n'ont eu droit qu'à un seul emplacement. Quant à l'affichage sauvage par le biais de banderoles ou panneaux, il reconnaît que ceux-ci devraient être enlevés.

Il ajoute qu'une réflexion est en cours afin de déterminer où pourront être posées les banderoles car l'arrivée du tram implique quelques changements.

Quoi qu'il en soit, il prend note de cette question et va voir comment améliorer la situation.

\*\*\*\*

**M. Girardet** a constaté à la rue Emma-Kammacher, en direction du Fort l'Ecluse, qu'un bâtiment, particulièrement grand et laid, avait été construit, probablement en toute légalité mais sans que les riverains en soient informés.

Il a relevé, après ce bâtiment, qu'une montagne était en train d'être érigée sur la gravière de Monfleury. Aussi aimerait-il savoir combien de temps va durer cette situation et quelle altitude va atteindre ce monticule puisqu'il y voit tous les jours des bulldozers s'activer.

**M.** Tschudi en prend note.

\*\*\*\*

**Mme Boccard** transmet une question des responsables du Jardin Robinson qui aimeraient savoir où en sont les travaux concernant le PLQ définitif pour l'emplacement du Jardin Robinson et quand est prévu le début de la construction. Le comité du Jardin s'inquiète de la détérioration du bâtiment actuel et du froid qui les guette ce ou ces prochains hivers.

**M. Tschudi** répond que des informations détaillées seront communiquées lors de la commission élargie devant discuter du plan des investissements, car un travail a été réalisé en vue d'aménagements provisoires. Il ajoute que le PLQ des Vergers a été adopté et que l'on se trouve en zone constructible, ce qui pose certains problèmes mais tout ceci pourra être discuté en commission.

\*\*\*\*

**Mme Schweizer** revient sur sa demande de l'an dernier et ne comprend donc pas que le club de pétanque ne soit toujours pas mentionné dans le guide des loisirs.

**Mme Boget** lui demande si elle en a fait part à l'administration.

**Mme Schweizer** répond que non mais fait remarquer qu'elle évoque cette omission depuis de nombreuses années.

**M. Devaud** croit savoir que les trois clubs de pétanque de la Commune ont été convoqués en mairie afin de discuter du fonctionnement du boulodrome, et il invite Mme Schweizer à en parler à cette occasion.

\*\*\*\*

**Mme Ecuyer** note qu'il y a de plus en plus d'écopoints près des immeubles mais qu'il y a encore des poubelles dans certains immeubles, ce qui pose des problèmes d'esthétique et d'odeurs désagréables. Aussi aimerait-elle savoir s'il est obligatoire de supprimer les poubelles une fois un écopoint aménagé.

**M. Devaud** rappelle qu'il est encore prévu de demander un crédit de CHF 6'000'000.- afin d'équiper toute la Commune avec environ 90 écopoints. Il n'est donc pas possible actuellement de supprimer les levées habituelles de poubelles.

Il ajoute qu'il a été décidé, avec le chef du service de l'environnement, d'inventorier toutes les régies de la Commune dont les immeubles sont situés à proximité des écopoints, afin qu'elles incitent leurs locataires à utiliser ces écopoints. Il reconnaît toutefois qu'un travail doit encore être fait pour que les gens trient mieux leurs déchets.

\* \* \*

#### La séance est levée à 22h30/SHO.

|                                 | date du 18 octobre 2011. |
|---------------------------------|--------------------------|
| Le 1 <sup>er</sup> secrétaire : | La présidente :          |
| Damien BOCCARD                  | Myriam GIRARDET          |